

## cdd temps plein pour congés maternité

## Par titia628, le 29/04/2012 à 18:48

bonjour actuellement en cdd temps plein pour un congés maternité celui prend fin dés le retour de l'employer.

Mon gros soucis, c'est que je suis prise en qualité d'élève en cours de formation pour se remplacement alors que je ne suis pas en formation ni élève de ce fait je touche un salaire inférieur du smic est ce normal ? je fait 151 heures / mois besoin d'aide merci

## Par P.M., le 01/05/2012 à 11:54

## Bonjour,

Si vous êtes en CDD avec un motif de recours de remplacement, vous devez percevoir le même salaire que la personne remplacée ou au moins pour un emploi équivalent à votre qualification en fixe avec au minimum le SMIC...